



## Une personne m'a fait réserver un RBNB et refuse de rembourser

-----  
Par MaltaOne

Bonjour,

Voilà mon problème. Je m'étais entendu avec une personne de nationalité italienne, rencontrée en France, pour réserver un RBNB à deux à Paris pour une semaine.

J'ai proposé à cette personne de payer, puis de la laisser me rembourser en lui transmettant mon RIB IBAN. Elle a accepté.

La personne a décalé deux fois son vol pour des raisons qui m'ont semblé mensongères, mais je n'ai pas insisté et j'ai fait décaler les dates du séjour.

La personne qui prétendait auparavant me rembourser tout de suite m'a demandé si ça ne me gênait pas qu'elle me rembourse directement quand elle me verrait à Paris, plutôt que de faire un transfert. "Car une amie lui a conseillé de faire ça". J'ai dit que ça me gênait, puis elle m'a dit que c'était de toute façon comme ça, qu'elle n'avait pas à s'expliquer plus, et qu'il ne fallait pas que je m'en fasse parce qu'elle me rembourserait quoi qu'il arrive.

N'étant plus certain des intentions de cette personne qui se trouve à Milan, et moi à Paris, je lui ai demandé si elle ne préférerait pas que j'annule le RBNB (je bénéficiais encore du remboursement intégral possible) et réserve un hostel qui m'était alors remboursable jusqu'à la dernière minute, la personne m'a dit qu'elle préférerait un RBNB. Je suis donc resté dessus.

Je lui ai dit que passé le 4 janvier, je ne bénéficiais plus du remboursement intégral. La personne m'a dit qu'elle préférerait le RBNB quand même.

Nous sommes arrivé à la date du séjour et la personne annonce qu'elle ne veut plus venir. Je pense qu'elle s'est démotivée, et qu'elle a cherché des excuses pour justifier le fait de ne pas venir. Les derniers jours elle a adopté un comportement volontairement agressif pour manifestement essayer de déclencher une attitude reprochable chez moi et justifier son refus. Ce qui n'a pas vraiment marché, donc elle a inventé des excuses.

La personne refuse de me rembourser. Je me retrouve à payer le RBNB.

J'ai screené toute la conversation WhatsApp, j'ai sauvegardé tous ses messages audio.

Ma question est : puis-je tenter une procédure judiciaire contre cette personne ?

Merci beaucoup.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous vous êtes fait avoir et vous n'avez aucune preuve car des conversations sur réseau social sont trop facilement falsifiables.

Laissez tomber et une prochaine fois méfiez vous. Vous auriez pu le faire payer d'avance sa part ...

-----  
Par MaltaOne

Ce n'est pas une arnaque puisque la personne ne récolte rien. Par contre c'est du haut cynisme. Les réseaux sociaux constituent une preuve matérielle. Donc je voudrais tout de même savoir si c'est juridiquement condamnable, même si dans l'application ça peut être plus compliqué à cause de la lenteur du traitement etc.

J'ai vu que dans un litige entre deux amis, où l'un refuse de rembourser l'autre, on fait appel à un huissier ou à un conciliateur de justice.

Ces deux pays appartenant à l'Union européenne j'imagine qu'il m'est au moins possible de faire quelque chose non ?

Je vais regarder pour Unixa, merci.

Merci d'avoir pris le temps de me lire

-----  
Par yapasdequoi

C'est le message de juli1 qui est une arnaque.

-----  
Par yapasdequoi

Et comment savez vous que cette personne n'a rien récolté suite à votre réservation de cette location ? Les "commissions" ça existe aussi.

Ensuite vos preuves sont tellement minces que vous aurez un mal fou sans reconnaissance de dettes à lui faire rembourser quoi que ce soit.

Ne gaspillez pas votre argent, ni sur Unixa, ni ailleurs.

-----  
Par MaltaOne

Il n'y a pas de lien entre cette personne et le superpose du RBNB. C'est moi qui ait trouvé ce logement. Le problème est que cette personne aurait pu à 3 ou 4 reprises me dire d'annuler, alors même que je l'ai relancé deux fois pour m'assurer qu'elle était sûre d'elle.

Même si je n'enclenche pas une procédure, j'aimerais avoir du contenu juridique pour l'utiliser comme pression contre elle. Peut être que ça peut l'inciter à me rembourser au moins une partie. Cette personne veut venir en France travailler et va bientôt le faire. Donc elle sera sur le territoire.

Oui j'ai rapidement remarqué l'arnaque du message unixa.

-----  
Par yapasdequoi

A part ses bonnes paroles vous n'avez aucune preuve juridiquement présentable que vous avez été manipulé pour souscrire cette location.

Vous pouvez toujours porter plainte pour escroquerie,... mais elle sera classée sans suite, puisque cette personne n'a rien volé.

Si tous les gourous/influenceurs/manipulateurs étaient condamnés ça se saurait...

-----  
Par MaltaOne

Mais cette personne a écrit dans sur notre fil de discussion WhatsApp qu'elle allait me rembourser.

Je l'ai relancé en lui expliquant mes craintes, et elle m'a assuré à plusieurs plusieurs reprises qu'elle allait me rembourser. M'incitant à ne pas changer de formule d'accommodation.

C'est écrit noir sur blanc. Alors même que je lui ai linké la facture RBNB. Normalement les données internet constituent une preuve matérielle. Il ne s'agit pas d'une inconnue perdue au coeur de l'Italie, mais d'une personne bien implantée à Milan qui se rend régulièrement en France.

-----  
Par yapasdequoi

Voyez un huissier. J'y crois très modérément.

Quelle preuve avez vous de l'identité de cette personne contactée par internet ?

-----  
Par MaltaOne

Je l'ai rencontré à Paris en personne le mois dernier. Je dispose de son prénom, son numéro de téléphone et de son Instagram.

Merci pour votre conseil

-----  
Par yapasdequoi

C'est vraiment mince ... Il est temps d'ouvrir les yeux sur le monde réel.

-----  
Par MaltaOne

Je savais de toute façon que les chances étaient très minces.

-----  
Par yapasdequoi

Normalement les données internet constituent une preuve matérielle  
Bah non. C'est faux.

Il ne s'agit pas d'une inconnue perdue au coeur de l'Italie  
Vous n'avez donc ni son nom ni son adresse de domicile.

Tournez la page. Et arrêtez de croire tout ce qui se propage sur internet. Sinon vous aurez d'autres mauvaises surprises.

-----  
Par MaltaOne

Les données internet constituent une preuve matérielle. Si vous avez un document qui mentionne le contraire je veux bien le voir.

-----  
Par yapasdequoi

Ce n'est pas moi qu'il faut convaincre.